



RÈGLES ET FONCTIONNEMENT DE NOTRE ÉCOLE



2026-2027

ADMINISTRATION

Direction : Mme Karine Poitras
Direction adjointe : Mme Stéphanie Tardif
Secrétaire d'école : Mme Sylvie Thomassin
Responsable du SDG : Mme Sylvie Bédard

COORDONNÉES DE L'ÉCOLE

École de Taniata
1002, rue des Ecoliers
Lévis (Québec)
G6Z 0C4

Pour rejoindre le SECRÉTARIAT :

Téléphone : 418-839-4188
Courriel : taniata@cssdn.gouv.qc.ca
Site web : cssdn.gouv.qc.ca/taniata/
Heures d'ouverture : 7 h 30 à 15 h 30

Pour rejoindre le SERVICE DE GARDE :

Téléphone : 418-839-4188 poste 1
Courriel : service-garde.taniata@cssdn.gouv.qc.ca
Heures d'ouverture : 7 h 00 à 18 h 00

ACCUEIL DES PARENTS ET DES VISITEURS

Parents et visiteurs sont priés de se présenter au secrétariat (Porte A) ou au poste d'accueil du service de garde (Porte B) dès leur arrivée pour signifier leur présence.

Il est interdit pour tout visiteur, de circuler dans l'école, et ce, pour des raisons de sécurité.

Si vous désirez rencontrer un membre du personnel de l'école, merci de prendre rendez-vous.



HORAIRE

ÉCOLE DE TANIATA

Avant-midi

	MATERNELLE	1 ^{ÈRE} À 6 ^E ANNÉE
Surveillance	7 H 35	
Entrée dans l'école	7 H 45	
Début des cours	7 H 50	
Récréation		9 H 50 À 10 H 10
Fin des cours et Dîner	11 H 15	

Après-midi

Surveillance	12 H 30	
Entrée	12 H 35	
Début des cours	12 H 40	
Récréation		13 H 40 À 14 H 00
Fin des cours	13 H 57	15 H 05
Surveillance		15 H 05 À 15 H 15

SERVICE DE GARDE 7 h 00 à 18 h 00

LA PONCTUALITÉ

Votre enfant doit être présent pour l'entrée dans l'école avant la cloche du matin de 7 h 45 et celle du début d'après-midi de 12 h 35.

Tous les élèves entrent et se préparent pour commencer leur journée. Un élève qui arrive en retard (après la cloche de 7 h 45 ou 12 h 35), c'est toute la classe que ça dérange. Afin de maintenir un climat propice aux apprentissages et de maximiser les conditions gagnantes à offrir à tous nos élèves, nous sollicitons votre collaboration pour vous assurer que votre enfant arrive à l'heure le matin et en début d'après-midi.

PROCÉDURES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DE TANIATA

1. STATIONNEMENT

Le stationnement devant l'école est **réservé pour le personnel**. Les parents doivent utiliser le stationnement près du presbytère ou sur la rue des Ecoliers. Pour des raisons de sécurité, merci d'utiliser les trottoirs afin de ne pas circuler dans le stationnement. Les quatre espaces devant l'entrée principale sont réservées pour les véhicules d'urgence et les berlines (transport des élèves).

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de déposer les enfants dans le stationnement réservé au personnel. Cette zone étant réservée aux employés, l'accès y est restreint afin de garantir la sécurité de tous.

Nous vous prions donc de bien vouloir déposer vos enfants dans les zones prévues à cet effet, soit sur la rue des Ecoliers ou dans le stationnement à côté du cimetière. Vous retrouverez ces zones en vert sur l'image ci-dessous. La zone en rouge représente le stationnement du personnel.



2. ABSENCES

Nous avons maintenant le **PORTAIL MOZAÏK** qui vous permet d'entrer l'absence de votre enfant. Que ce soit le matin ou pour une date future parce qu'il est malade, sera en retard ou tout autre raison (exemple : un rendez-vous, raison personnelle, etc).

Pour vous inscrire sur le portail, vous pouvez trouver la procédure sur le site de l'école dans l'onglet : « Informations aux parents - Renseignements généraux - Portail Mozaïk - Guide pour les parents »

Lorsque que vous le faites sur le **MOZAÏK**, vous informez tout le personnel de l'école de l'absence ou du retard de votre enfant. Donc, le secrétariat, le service de garde et l'enseignant (e) de votre enfant sont informés.

Si vous ne pouvez pas le faire par **MOZAÏK**, il est important de communiquer avec le secrétariat de l'école au 418-839-4188 ou par courriel : taniata@cssdn.gouv.qc.ca et de laisser un message pour confirmer l'absence de votre enfant.

Départ durant la journée

Dans la mesure du possible, si votre enfant doit quitter pendant la journée pour un rendez-vous, nous vous serions reconnaissants de respecter les heures de classe et de venir chercher votre enfant seulement lors des récréations sur l'heure du dîner ou à la fin des classes.

Absences pour voyage ou activités sportives

Si vous faites le choix de partir en vacances avec votre enfant ou de l'autoriser à pratiquer une activité sur le temps de classe, veuillez noter que nous ne pouvons pas nous engager à vous remettre à l'avance le travail qui sera fait en classe lors de ce congé.

Il est de votre responsabilité de vous informer du travail à reprendre à son retour et à voir à ce que le tout soit fait.

Malheureusement, l'enseignement dispensé en classe, les discussions, les travaux d'équipe ainsi que les activités de manipulation qui permettent à votre enfant de construire ses connaissances et d'acquérir des compétences ne pourront pas être reprises. Il n'y aura pas d'enseignement en ligne offert pour des élèves qui devraient s'absenter pour un voyage et/ou être en confinement suite à un retour de voyage.

3. CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

Pour vivre dans un milieu calme et sécuritaire et par respect pour ceux qui partagent notre milieu de vie, les élèves sont invités à circuler en marchant et en chuchotant.

Sur les heures de classe, ils circulent en silence par respect pour les élèves au travail.

4. POLITESSE ET CIVISME

À l'École Taniata, les élèves sont invités à interpeller les adultes en utilisant les mots monsieur ou madame devant le prénom. Exemple : madame Chantal ou monsieur Ghislain.

5. VIOLENCE ET INTIMIDATION

Tout forme de violence et d'intimidation sera sanctionnée.

6. COLLATION

Par mesure de prévention pour les élèves allergiques, il est interdit d'avoir des aliments contenant des noix ou des arachides. Le partage des aliments entre élève est interdit. Les gommes et les friandises ne sont pas permises.

Les repas, les collations et les desserts santé doivent être privilégiés. Prendre note que : FRUITS, LÉGUMES, FROMAGES seront toujours de bons choix.

7. OBJETS PERSONNELS

Les objets personnels sont interdits à l'école (objets électroniques, MP3, IPAD, cartes d'échange, cellulaire, petites voitures, montre) sauf pour des activités autorisées. Veuillez noter que nous ne sommes pas responsables des pertes ou des bris.

A l'école primaire, le cellulaire et la montre intelligente ne sont pas requis pour les activités pédagogiques. Merci de veillez à ce que votre enfant laisse ses appareils à la maison.

8. TENUE VESTIMENTAIRE

En tout temps, incluant le cours d'éducation physique :

- Votre enfant se doit de porter une tenue vestimentaire adaptée et adéquate selon la température. Pendant la saison hivernale, les bottes et les vêtements d'hiver (manteau, pantalon, tuque, mitaines) sont obligatoires.
- **POUR TOUS LES ÉLÈVES**, les mini-jupes, les mini-shorts, les bretelles spaghetti, les gilets trop courts (au-dessus du nombril) sont interdits.
- Pour des raisons de respect, les vêtements pouvant véhiculer des messages de violence ou à caractère irrespectueux ne sont pas tolérés à l'école. Le bas du chandail doit toucher le haut du pantalon ou de la jupe.
- Votre enfant doit posséder deux paires de chaussures : l'une pour l'intérieur et l'autre pour l'extérieur.

- Les sandales de plage (gougounes) et les crocs sont interdits pour des raisons de sécurité.

9. PLANCHE À ROULETTES, PATINS À ROUES ALIGNÉES ET TROTTINETTE

L'usage de ces objets est interdit à l'école.

10. BICYCLETTE

Les élèves sont autorisés à venir à l'école à bicyclette avec l'accord des parents.

Conditions d'utilisation de sa bicyclette à l'école

- Respecter les éléments de sécurité du code de la route.
- Port **obligatoire** du casque de sécurité.
- Attacher sa bicyclette avec un cadenas.
- **Ne pas circuler** sur le stationnement et la cour avec sa bicyclette.
- Circuler à **côté** de son vélo dans la pente de la rue des Écoliers.

L'école n'est pas responsable des bris ou des vols. Le non-respect des conditions mentionnées peut entraîner la perte du privilège de venir à l'école à bicyclette.

11. COUR D'ÉCOLE

Nous sensibilisons les élèves à faire des choix de jeux qui n'incluent pas des gestes qui pourraient compromettre la sécurité et le bien-être de tous.

L'environnement alimentaire scolaire

WOW !

- * Les beaux et bons repas !
- * Les boîtes à lunch de + en + écologiques !



Friandises, barre de chocolats, chips ou boissons gazeuses !



Conseils de notre hygiéniste dentaire :

- Éviter les desserts qui collent aux dents (ex. : rouleaux de « fruits »).
- L'enfant n'a pas besoin de 3-4 desserts !

Merci de ne pas utiliser les plats en verre !



Petits trucs !

- Collation du matin dans le sac d'école si possible.
- Collation du p.m. dans la boîte à lunch.
- « snack box » : Éviter d'y mettre quelque chose que l'on doit chauffer, avec quelque chose de froid !

Ne pas oublier :

- Contenant glacé
- Ustensiles (en garder en cachette dans une pochette)
- Plats et boîte à lunch identifiés
- Gourde d'eau



Collations

- Fruits
- Légumes
- Fromage
- Produits laitiers
- Pas d'ustensiles



Journée pédagogique, on se permet une petite gâterie pour dessert ou la collation en p.m



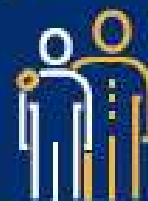
Civilité au primaire

Le développement et le maintien d'un bon climat d'apprentissage sont une responsabilité partagée. Chacun doit y contribuer à sa façon, en fonction de son rôle au sein de l'organisation, afin que soient respectés tous les comportements favorisant les relations interpersonnelles polies, respectueuses, harmonieuses et productives.

Rôles et responsabilités

Il est du devoir de chacun dans le milieu de travail et scolaire :

- de faire preuve de civilité avec autrui en intégrant dans ses relations le respect, la collaboration, la politesse, la courtoisie, l'intégrité et le savoir-vivre;
- de porter un regard critique sur son propre comportement et son impact sur les autres afin d'y apporter les correctifs nécessaires si requis;
- de reconnaître qu'il lui revient d'initier des actions pour corriger une situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'exprimer clairement ses limites dans le respect en s'appuyant sur les faits reprochés;
- d'intervenir le plus rapidement possible afin d'éviter que la situation ne s'envenime;
- de demander l'appui de son supérieur, d'une personne en autorité, d'un collègue ou du responsable de la politique, s'il ne se sent pas capable d'intervenir seul par rapport à la situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'intervenir lorsqu'il est témoin d'un geste d'incivilité.



Habiletés et comportements attendus



Faire preuve d'**empathie**, d'ouverture et d'écoute face aux autres.



Favoriser la **confiance** et le **soutien** à l'égard des autres.

Agir et communiquer avec **respect, délicatesse, tact et diplomatie.**



Faire preuve de **jugement**, agir avec **intégrité** et **civilité.**



Entrer en contact de façon **courtoise** et entretenir de **bonnes relations.**



Collaborer adéquatement avec les collègues et son environnement.

Notre engagement pour favoriser le bien-être des élèves et du personnel ainsi que pour prévenir et traiter la violence

Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) s'engage à assurer un environnement sécuritaire, agréable et accueillant pour tous afin de favoriser le plein épanouissement des élèves, des jeunes, des adultes et du personnel.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées ni dans les établissements et leur environnement immédiat ni dans le transport scolaire ni par le biais de l'électronique.

Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

Tout incident doit être signalé sans délai et tout signalement sera traité avec diligence puis fera l'objet d'un suivi.

Le CSSDN s'engage aussi, dans une vision inclusive et restaurative, à chercher à comprendre et à répondre, dans la mesure du possible, aux besoins de tous les élèves impliqués dans une situation de violence, y compris les témoins.

Des définitions pour une vision commune

Conflit : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler par la négociation et la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

Violence : « Toute manifestation de force de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (JJP, Art. 13, 2012.)

Intimidation : « Tout comportement, parole, acte, geste, délibéré ou non à caractère répétitif, exprimés directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de forces entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer, ostraciser. » (JJP, Art. 13, 2012.)

Intervenir pour assurer la protection des élèves

1. Agir avant les événements

De la formation et de l'information sont offertes aux élèves, au personnel et aux parents sur les actions à poser en situation de violence et d'intimidation. Des moyens confidentiels sont mis à la disposition de tous pour dénoncer ces incidents.

2. Agir au moment des événements

Aussitôt signalés, les actes d'intimidation ou de violence sont arrêtés et évalués. Des mesures de protection et de soutien sont mises en place afin de prévenir la répétition de ces gestes. Les signalements sont traités de façon confidentielle.

Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, l'école communiquera avec les services de la sécurité publique.

Les parents des élèves concernés sont informés de la situation et invités à participer activement à la recherche de solutions. L'auteur des gestes reprochés et ses parents devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse.

Les élèves impliqués seront invités à s'engager dans une démarche réparatrice.

3. Agir après les événements

Toute situation bénéficie d'un suivi afin de s'assurer que les actes aient pris fin. Les personnes concernées sont informées de l'évolution de la situation.

Charte numérique CSSDN

Respect



J'utilise un langage respectueux dans mes communications.



Je vérifie mes sources et respecte les droits d'auteur.

Responsabilité



Je demeure vigilant quant à la sécurité du système informatique.



J'utilise avec précaution, et lorsque permis, l'appareil numérique qui m'est assigné.



Je conserve les paramètres de configuration existants.

Intégrité



Je prends ou diffuse des photos, vidéos ou enregistrements sonores uniquement avec l'approbation des personnes concernées.

Coopération



Je m'en tiens à la tâche demandée.



Je signale sans délai toute problématique.

Centre
de services scolaire
des Navigateurs
Québec



12. Médias sociaux

Nous rappelons aux parents que l'âge légal pour utiliser les Médias sociaux tels Facebook, Instagram, etc. Est 13 ans. Si vous autorisez quand même votre enfant à utiliser les Médias sociaux :

- Il doit être respectueux dans ses écrits.
- Il ne peut publier les photos de quelqu'un sans avoir reçu son consentement au préalable.

Merci de : Restez très vigilants et supervisez votre enfant.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS, DES COMMENTAIRES OU DES INSATISFACTIONS ?

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE !

Chaque demande trouve une oreille attentive au Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN). Cette section a spécialement été conçue pour que vos demandes d'information soient acheminées aux personnes en mesure d'en assurer un suivi rapide et efficace.

VOTRE DEMANDE CONCERNE UNE SITUATION OU UN ÉVÉNEMENT SURVENU :

- **DANS LA CLASSE DE VOTRE ENFANT ?**
Communiquez avec l'enseignant titulaire ou le tuteur de votre enfant.
Si vous ne disposez pas de ses coordonnées, téléphonez au secrétariat de l'école ou du centre de formation.
- **AU SERVICE DE GARDE ?**
Entrez en contact avec la personne responsable du service de garde de votre école.
- **DANS L'ÉCOLE OU LE CENTRE DE FORMATION ?**
Adressez-vous à la direction concernée.

Vous devez avoir informé la direction de la problématique avant de communiquer avec le service concerné (voir ci-dessous) du CSSDN.



VOTRE DEMANDE CONCERNE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS ?

Composez, selon votre secteur, l'un ou l'autre des numéros suivants et le poste associé au service concerné (ces numéros de poste à cinq chiffres sont précisés ci-dessous) :

LÉVIS : 418 839-0500

SAINT-AGAPIT : 418 888-0500

SAINTE-CROIX : 418 796-0500

SERVICE À LA CLIENTÈLE ET TRAITEMENT DES PLAINTES

POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

- Adressez-vous aux Services du transport au poste 52101.
- Pour dénoncer une situation problématique de manière anonyme et confidentielle (vapotage, drogue, intimidation, etc.) :
 - poste 27739 (ASSEZ)
 - 418 888-0500 (sans frais Lotbinière)
 - poste 27739 (ASSEZ)

POUR LE COMPTE DE TAXES SCOLAIRES

Communiquez avec les Services des ressources financières au poste 57101.

POUR UNE SITUATION DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Communiquez avec la direction de l'établissement.

Pour ces situations, vous pouvez être assisté en communiquant avec M. Rémi Houde, au poste 80516 ou écrivez à l'adresse intimidation@cssdn.gouv.qc.ca.

POUR LES SERVICES ÉDUCATIFS ET AUTRES

Pour toute information concernant :

- l'adaptation scolaire et les services complémentaires, M^{re} Véronique Lessard poste 52003;
- un changement ou un transfert d'école, M. François-Michel Bonneau-Leclerc poste 52007;
- les cours d'été M^{re} Christine Pilote poste 52018;
- le camp d'été en anglais M^{re} Johanne Bergeron poste 52021;
- les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) M^{re} Sonia Bourget 418 838-3398.

VOUS N'ÊTES PAS SATISFAIT DU TRAITEMENT DE VOTRE PLAINTÉ ?

- Après avoir communiqué avec la personne visée, la direction et le service concerné, contactez le Secrétariat général :
 - au poste 55015;
 - par courriel à l'adresse suivante : sg@cssdn.gouv.qc.ca.
- Pour le protecteur de l'élève, communiquez avec la personne responsable :
 - au poste 51010;
 - par courriel à l'adresse suivante : protecteur.eleve@cssdn.gouv.qc.ca.

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS

Lors de fermetures des établissements en raison de tempêtes de neige, de verglas ou d'intempéries majeures, nous avisons la population par divers moyens, et ce, à compter de 5 h 45 le matin.

Pour être rapidement informés, vous pouvez :

- consulter le site cssn.qc.ca
- suivre la page Facebook du CSSDN (CSSNavigateurs);
- vous abonner à notre compte Twitter (@CSSNavigateurs).

VOICI LA PROCÉDURE SUIVIE LORSQUE NOUS DEVONS FERMER LES ÉCOLES.

LE MATIN

- 1 Les stations radiophoniques diffusent l'information attendue à compter de 5 h 45.
- 2 Toutefois, si l'école de votre enfant demeure ouverte et que vous êtes en désaccord avec cette décision, vous pouvez toujours décider de garder votre enfant à la maison.

PENDANT LA JOURNÉE

- 1 Si la tempête s'élève ou s'intensifie durant la journée et qu'il y a lieu de retourner les élèves à la maison avant la fin des cours, la Direction générale synchronise les sorties avec les Services du transport scolaire du CSSDN et elle informe la direction de l'école.
C'est toujours la sécurité des élèves qui nous préoccupe dans les décisions à prendre et les gestes à poser en de telles circonstances.
- 2 Les parents absents de la maison doivent avoir prévu le lieu où leurs enfants devront se diriger advenant un retour prématuré de l'école pour raison de tempête. Un enfant bien informé n'aura pas tendance à paniquer.

NOTES

- Si votre enfant fréquente un de nos services de garde en milieu scolaire, veuillez vous conformer aux directives émises par le service de garde concerné.
- Au début de chaque année scolaire, la direction de l'école établit un plan d'action pour les cas où les élèves devraient demeurer à l'école.
- Étant donné l'étendue de notre territoire, les conditions climatiques peuvent varier considérablement d'une municipalité à l'autre; si la situation l'exige, seuls les établissements concernés pourraient devoir être fermés.



UN IMPRÉVU NOUS FORCE À FERMER VOTRE ÉCOLE...

Le mauvais temps n'est pas la seule raison qui peut nous amener à fermer une école : une panne électrique prolongée, un bris d'aqueduc majeur, un dégât d'eau peuvent, par exemple, nous forcer à devoir retourner votre enfant à la maison.

L'école prend toujours tous les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité de ses élèves. Cependant, votre collaboration demeure indispensable pour assurer le retour à la maison de votre enfant.

Nous comptons sur vous pour bien l'aviser du lieu où il devra se rendre advenant un tel événement.

Nous tenons à vous sensibiliser au fait que lors de situations d'urgence, il nous faut intervenir rapidement et, entre autres, effectuer de nombreux appels téléphoniques. Les lignes téléphoniques deviennent alors fort occupées.

Soyez assurés que, chaque fois, l'information est diffusée sur le site Web, la page Facebook et le compte Twitter du CSSDN.